

# Thyssen fait front à l'Est

## UE La commissaire maintient son amendement au détachement des travailleurs

- Marianne Thyssen maintient son principe du « même salaire au même endroit pour un même travail ».
- La Commission doit entériner cette décision ce mercredi.
- Vives protestations en vue dans les pays d'Europe de l'Est.

**P**ersiste et signe. Marianne Thyssen (CD&V), la commissaire européenne à l'Emploi et aux Affaires sociales, ne s'est pas laissée démonter par un front de onze Etats membres qui s'est créé contre elle. Elle a décidé de maintenir son projet visant à introduire le principe du « même salaire au même endroit pour un même travail » dans le système du détachement des travailleurs.

Marianne Thyssen avait fait adopter cette proposition par la Commission au début du mois de mars dernier (Voir les archives en ligne du *Soir* au 5 mars). Mais deux mois plus tard (*Le Soir* du 12 mai), 11 Etats membres lui avaient adressé une « opinion raisonnée », rebapti-

sée communément carton jaune, suivant une procédure utilisée deux fois seulement depuis le traité de Lisbonne. Celle-ci permet à des parlements nationaux représentant au moins un tiers des votes au Conseil de l'UE (les Etats) de demander à la Commission de réétudier une proposition législative.

«Après avoir attentivement examiné les lettres que nous avons reçues, j'ai proposé de maintenir telle quelle notre proposition, car c'est la seule bonne réponse.» Le carton jaune permet aux Etats de protester contre un projet lorsqu'ils estiment qu'il viole le principe de subsidiarité, par lequel l'UE n'est pas censée légiférer sur une question qui serait mieux traitée au niveau national. La Commission peut décider de revoir son projet, de l'abandonner ou de le maintenir. «Mais je n'ai trouvé dans les lettres reçues aucun argument en faveur d'une modification du projet», explique la commissaire. *la subsidiarité n'est aucunement mise en cause.* »

Celle-ci prévoit que lors d'un détachement de travailleurs, l'entreprise prestataire de services qui fait venir ses travailleurs dans un autre Etat, doit leur assurer le paiement non

seulement du salaire des travailleurs du cru, mais aussi de tous les éléments complémentaires prévus par les conventions sociales locales, comme les primes ou le 13ème mois.

«Les Etats qui ont protesté jugent que c'est là une interférence dans la formation des salaires, qui est une compétence nationale. Mais nous n'intervenons aucunement là-dedans : nous disons simplement que dans un pays donné, ce sont les conditions salariales de ce pays qui doivent être appliquées.» Par ailleurs, la Commissaire argue très simplement que le détachement étant par définition une activité transfrontalière, les Etats ne peuvent considérer cela comme une matière purement nationale.

Cette décision, que la Commission européenne doit entériner lors de sa réunion ce mercredi matin, va inévitablement susciter les hauts cris dans une série de pays d'Europe centrale. En particulier en Pologne, dont près de 500.000 travailleurs travaillent annuellement dans d'autres pays de l'UE au titre du détachement, codifié par une directive en 1996. Pour ce pays, mais aussi d'autres comme la Roumanie ou la Bulgarie, le dé-

tachement constitue en réalité un modèle économique, qui tire profit du différentiel salarial avec les Etats (de l'Ouest) plus avancés. «Mais je suis obligée de dire que si un modèle économique n'était constitué que d'un niveau de salaires plus bas, eh bien le marché unique intérieur n'est pas prévu pour cela. Ce marché unique n'est pas un espace où tout est permis : il faut des règles.

*Et l'économie sociale de marché, cela implique que l'on cherche la convergence vers le haut, et non la convergence vers le bas.* »

En termes politiques, les Etats de l'Est jugent que cette décision de la Commission constitue une attaque directe contre eux. «Ceci n'est dirigé contre aucun groupe d'Etats», réplique la commis-

saire. Les Etats de l'Est ne l'entendent certainement pas de cette oreille. Et ils s'emploieront sans aucun doute devant leurs opinions publiques à accuser «Bruxelles» d'être une nouvelle fois indifférente au sort de leurs travailleurs, et de n'avoir pas entendu le message britannique de défiance à l'égard de l'Europe. Marianne Thyssen, quant à elle, se pose en défenderesse du progrès social et de l'équité des travailleurs... ■

**JUREK KUCZKIEWICZ**

**« Ce marché unique n'est pas un espace où tout est permis : il faut des règles »**

MARIANNE THYSSEN, COMMISSAIRE A L'EMPLOI